



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article366>

Scénario de crise en Islande ou la Constituante volcanique

- Ils ont fait, font, feront des Constituantes - Islande -

Date de mise en ligne : samedi 5 février 2011

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits
réservés

2 février 2011 : la situation de l'Assemblée constituante sera fixée dans 14 jours.

Un comité composé de membres de tous les partis politique du parlement islandais, Althingi, présidé par un représentant du premier ministre Jóhanna Sigurdardóttir, doit fixer la situation gelée après que la cour suprême d'Islande a invalidé l'élection de l'Assemblée Constituante et proposer des procédures viables pour continuer à réviser la Constitution d'Islande. Un rapport sera rendu le 15 février.

Nommer le comité était une décision de la réunion des chefs des partis. Mardi. Le premier ministre Sigurdardóttir a dit que son projet est inchangé ; une Assemblée Constituante doit se tenir et elle croit que la majorité des députés au parlement sont d'accord avec elle, selon le Fréttabladid.

Cependant, Bjarni Benediktsson, président du plus grand parti de l'opposition, le parti de l'Indépendance, a émis l'opinion ce mardi que c'est l'Althingi qui devrait réviser la constitution et pas une Assemblée Constituante où aucun député ne siège.

Benediktsson est intéressé par la discussion des articles tels que les ressources naturelles, le referendum national, la Présidence, les tribunaux et d'autres articles dans la constitution qui nécessitent une révision.

Interrogée sur sa réponse à la proposition de Benediktsson, Sigurdardóttir a répondu qu'à la lumière de l'expérience des tentatives des partis politique pour réviser la constitution, c'est une tâche qui sera mieux remplie par une Assemblée Constituante.

1er février 2011 : Le précédent président de la cour électorale : Les élections sont valides.

Ástráður Haraldsson, précédent président de la commission Électorale Nationale, critique la décision de la cour suprême d'invalider l'élection de l'Assemblée Constituante de novembre 2010, en montrant que les erreurs de procédure de l'élection n'ont pas influé sur le résultat du vote.

La commission Électorale Nationale a démissionné vendredi à cause de la décision de la cour suprême, selon Fréttabladid.

" Je suis d'avis qu'il a été clairement prouvé dans toute les plaidoiries et en fait aussi dans le verdict qu'il n'y a aucun incident qui indique que les erreurs dans le processus électoral aient influencé le résultat, " a dit Haraldsson au magazine RÚV Kastljós.

Haraldsson a maintenu que c'est la règle générale dans les lois électorales que, si les procédures erronées de l'élection ne sont pas de la nature à changer le résultat, l'élection ne doit pas être invalidée.

Le Ministre de l'intérieur, Ögmundur Jónasson a dit hier au parlement que les décisions de la prochaine étape doivent être prises par le parlement. Il est important d'assurer une large solidarité sur la procédure en la matière. " Je trouve très important que nous suivions le verdict de la cour suprême, pas seulement dans forme mais aussi dans l'esprit, " a déclaré Jónasson en réponse à une question du député social Démocrate Helgi Hjörvar.

31 janvier 2011 : Le Ministre de l'intérieur rencontre l'Assemblée Constituante élue.

Il a rencontré les 25 citoyens qui ont été élus à l'Assemblée Constituante à l'élection nationale de novembre, laquelle a été jugée invalide par la cour suprême la semaine dernière.

Jónasson a écouté les points de vue des élus et prévoit de les rapporter au gouvernement et à la première ministre Jóhanna Sigurdardóttir avant qu'elle rencontre les présidents des autres partis cette semaine, rapporte ruv.is.

Les élus sont d'accord pour que le gouvernement décide bientôt comment progresser quant à l'Assemblée Constituante qui devrait réviser la Constitution d'Islande et se réunir une première fois dans deux semaines et si de nouvelles élections sont organisées ou si un comité de l'Assemblée Constitutionnel est nommé.

29 janvier 2011 : Le Comité Électoral de l'Assemblée constituante démissionne.

C'est tard dans l'après-midi de vendredi qu'a été annoncé que le Président d'Althingi, le Parlement d'Islande, avait reçu une lettre de démission des cinq membres du comité électoral emmené par l'avocat Ástráður Haraldsson. La lettre de la démission dit : "Après chaque élection à Althingi le nouveau parlement choisit cinq citoyens pour son comité électoral. Afin que le comité puisse accomplir ses obligations légales, il ne doit pas être contesté. Le comité pense qu'il avait fait le maximum pour s'assurer que les élections à l'assemblée constituante soient légales dans le cadre l'ensemble de la loi. Après le verdict de la cour suprême du 25 janvier d'annuler les élections, les membres du comité ont examiné la situation et décidés à la lumière des conditions nouvelles, de remettre leurs démissions à compter d' aujourd'hui."

Ásta Ragnheidur Jóhannesdóttir, Président d'Althingi, a dit qu'Althingi choisirait un nouveau comité électoral. Dans un entretien sur Fréttabladid , le ministre de l'Intérieur Ögmundur Jónasson a dit qu'il ne pensait pas que le comité avait eu raison de démissionner. Jónasson et le premier ministre Jóhanna Sigurðardóttir ont dit il n'y a aucune raison pour eux de s'excuser pour l'annulation des élections.